

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Les syndicats, la crise et le Djihad
Autor: Steinauer, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386458>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats, la crise et le Djihad

*par Jean Steinauer**

Il appartient aux salariés eux-mêmes, non pas aux observateurs extérieurs, d'émettre un jugement sur la combativité du mouvement syndical. Puis-je cependant m'interroger sur l'adéquation des réponses qu'il s'efforce de faire à la crise, par exemple quand il appelle dans le secteur public à une attitude plus pugnace envers l'Etat-employeur? Je me demande en effet si la combativité, plutôt que la patience ou l'imagination, est la vertu la plus nécessaire aux organisations de salariés ici et maintenant. Et si elle devait l'être, je craindrais que les syndicats n'en manquent, principalement, à l'encontre d'eux-mêmes.

Il ne s'agit pas de nier la réalité de l'offensive patronale, comme on dit, qui se développe en parallèle à l'approfondissement de la crise. Je sais qu'à l'échelon des entreprises, côté employeurs, on peut mesurer les progrès du cynisme et de l'arrogance – et par ricochet, côté salariés, ceux de l'individualisme et de la soumission. A l'échelon des organisations faîtières, je ne veux pas sous-estimer non plus la portée de discours provocateurs, comme celui du directeur de l'Union centrale des associations patronales en faveur d'un moratoire sur les prestations sociales. La crise désinhibe les patrons, c'est entendu.

Mais les travailleurs, en dernière analyse, me paraissent menacés moins

par les patrons que par des changements qui entraînent et dépassent toutes les catégories sociales: telle la fin du plein emploi comme norme, celle de l'Etat-providence comme utopie, celle de l'aire «naturelle» (la Suisse, l'Europe, les pays industrialisés...) comme espace de concurrence. Et la réaction syndicale à ces réalités-là, qui sont nouvelles, ne peut rester enfermée dans les schémas anciens – priorité à l'organisation par secteurs, à la confrontation statique, aux revendications quantitatives. La plupart des syndicalistes en sont parfaitement conscients. Pour autant, ils n'iront pas jusqu'à diriger la combativité de leurs organisations, prioritairement, contre elles-mêmes – je veux dire: contre les routines et les pesanteurs qui les handicapent, mais aussi les traditions, ou les principes d'organisation, qui ont fait leur force. Et pourtant...

Un seul exemple. Au sein des entreprises et des administrations, le noyau des emplois stables et qualifiés tend à se restreindre inexorablement, tandis que se développe alentour une nébuleuse d'emplois vulnérables. Les employeurs en profitent, certes, mais leur malignité n'est pas seule en cause, c'est principalement l'effet de mutations techniques et économiques (on peut définir la crise comme ça). La combativité des syndicats s'appliquera sans doute à préserver les acquis, les droits, les intérêts du noyau des travailleurs stables. Il faudra pourtant bien que les moyens disponibles pour l'action syndicale soient engagés prioritairement pour la défense des travailleurs les plus fragiles: secteurs sauvages (vente, nettoyage...), postes insolés (coiffeuse, sommelière...), statuts précaires (intérimaires, étrangers

* Journaliste

«au noir»...). L'organisation de ces zones frontières du salariat exigera des années d'efforts et d'investissements, en hommes, en argent, avant qu'un «retour» soit perceptible. Cela signifie que les syndicats travaillant sur un terrain plus solide devront payer pour les autres. Qu'un pourcentage notable des cotisations versées par les fonctionnaires, disons, financera les permanences montées à l'intention du personnel de l'hôtellerie. Autant de prestations syndicales en moins pour les fonctionnaires. D'accord? Sinon, il faudra s'accommoder d'un syndicalisme à deux vitesses, dans une société du même genre.

La combativité, pour rester dans le vocabulaire convenu, est parfois au prix du renoncement. L'islam arabe a forgé pour dire cela le mot de Djihad: la guerre, c'est l'effort sur soi.

Du rôle des syndicats

Hans Schmid*

La légitimité du syndicat de même que ses succès se mesurent à sa capacité de défendre les intérêts de ses membres. Reste donc à savoir quelle stratégie il doit adopter pour défendre au mieux les intérêts de ses adhérents. Considérons ici qu'employeurs et salariés, au-delà de leurs intérêts divergents, partagent aussi des objectifs communs, parmi lesquels la continuité et la prospérité de l'entreprise.

Des études réalisées aux Etats-Unis montrent que les syndicats peuvent concourir de manière substantielle à la réalisation de cet objectif commun. Mesurer l'influence des syndicats sur le niveau des salaires reste certes un exercice difficile. On observe néanmoins que, dans les entreprises où les syndicats sont actifs, le niveau des salaires dépasse de 15 à 25 pour cent celui des entreprises qui ne connaissent pas d'activité syndicale. On notera avec intérêt que les entreprises qui ont conclu des contrats collectifs avec des syndicats enregistrent une productivité du travail supérieure dans les mêmes proportions à celle des entreprises sans collaborateurs engagés dans le mouvement syndical et, par conséquent, sans convention collective.¹

Les hypothèses avancées ici attribuent ce supplément de productivité à une meilleure satisfaction au travail.

* Directeur de l'Institut de recherche sur le travail et le droit du travail de la Haute école de St-Gall.

¹ S. D. Hoffman, *Labor Market Economics*, Prentice Hall Inc, Englewood Cliffs 1986, p. 289 ss.